

### La peine capitale

Quand le vice-premier ministre a présenté la motion, il a déclaré très précisément:

Nous avons l'intention de laisser la motion au *Feuilleton* pour un certain temps pour permettre aux citoyens intéressés de faire leurs doléances à leur député.

Ce temps est maintenant écoulé. Aussi, au moment d'amorcer le débat, deux mois et demi plus tard, nous ne pressons pas les députés de discuter de la question avant que la population ait pu elle-même le faire, pas plus que nous ne les incitons à retarder le débat indûment.

Il y a un autre aspect du débat que j'ai déjà abordé et qui a aussi fait l'objet de certains commentaires, mais j'entends y revenir, car je l'estime important. Il s'agit du ton du débat. Tous les députés, quelle que soit leur position à cet égard, doivent bien à la société de donner à ce débat le ton le plus élevé possible. Ce débat constituera pour tous les députés l'épreuve ultime. Certains sont dans une position enviable, du fait que leur point de vue coïncide avec celui de la majorité de leurs électeurs. D'autres sont dans une situation conflictuelle, du fait que leur point de vue ne concorde pas avec celui de leurs électeurs. C'est une situation difficile pour un député. Cela, en tant que représentants élus, nous le savons tous. A mon avis, nous nous devons d'adopter les uns envers les autres au cours de ce débat une attitude tantôt engagée, tantôt détachée; engagée à l'égard de notre propre point de vue, et détachée à l'égard du point de vue des autres.

Monsieur le Président, j'entends me prononcer en faveur de la motion, car je crois qu'il faut rétablir la peine de mort dans le cas des meurtres prémédités et dans celui des meurtres de policiers et de gardiens de prison. Les discussions que j'ai eues avec mes électeurs depuis huit ans m'ont amené à croire que la majorité d'entre eux sont aussi de cet avis. Les gens qui commettent un meurtre prémédité prennent consciemment la décision de supprimer une vie. C'est le plus grave de tous les crimes et il ne souffre aucune excuse. Les policiers et les gardiens de prison sont nos représentants. Ils acceptent de protéger nos vies et nos biens contre les membres de la société qui refusent d'obéir à la loi. Nous leur devons un moyen de dissuasion. Les meurtriers décident de se mettre au ban de la société. Je suis d'avis que la peine capitale est une punition appropriée pour ceux qui commettent un meurtre ainsi qu'un moyen de dissuasion.

De nombreux sondages montrent que l'opinion publique serait favorable au rétablissement de la peine capitale. J'ai donc la chance que mon point de vue coïncide avec celui de mes électeurs. Cependant, d'autres députés de tous les partis n'auront pas cette chance et je veux parler aujourd'hui de leur opinion.

Les députés sont élus pour exercer leur jugement au nom de leurs électeurs durant leur mandat. C'est quand l'opinion d'un député diffère nettement de celle de la majorité de ses électeurs qu'on peut le mieux juger de sa valeur. C'est une des épreuves les plus difficiles qu'un député ait à subir. Il s'oppose alors non seulement à l'opinion publique mais à la volonté de ses électeurs. Il faut cependant respecter le principe de l'indépendance du représentant élu. A mes collègues de tous les

côtés de la Chambre et à la Chambre elle-même, je recommande les observations que le fameux parlementaire britannique Edmund Burke a faites durant son discours de réception en 1774. Je les considère comme pertinentes et je vais donc les lire.

Un représentant devrait être heureux et fier de vivre dans l'union la plus stricte, la correspondance la plus étroite et la communication la plus franche avec ses électeurs. Il devrait accorder à leurs désirs la plus grande importance, à leur opinion le plus grand respect et à leurs affaires l'attention la plus inlassable. Il a le devoir de faire passer leur repos, leur plaisir et leur satisfaction avant les siens et surtout de toujours préférer leur intérêt au sien. Il ne devrait cependant sacrifier ni à vous ni à aucun homme ou groupe d'hommes que ce soit son opinion impartiale, son jugement mûri et sa conscience éclairée car ils ne découlent sûrement pas de votre bon plaisir ni de la loi et de la constitution.

Mais ils lui sont au contraire confiés par la Providence à laquelle il devra répondre de l'usage qu'il en aura fait. En plus de ses énergies, votre représentant doit mettre aussi son jugement à votre service et il vous trahit au lieu de vous servir s'il le sacrifie au vôtre.

● (1150)

Les commentaires de Burke sur les devoirs du député envers ses électeurs et sur son droit d'exprimer son opinion personnelle sont encore valables aujourd'hui, après 200 ans.

Ce débat sera une grande épreuve. Il touchera tous les Canadiens, les innocents et les coupables, les juges et les jurés, le ministère public et la défense. De plus, monsieur le Président, nous serons jugés autant sur la façon dont nous prendrons cette décision que sur la décision elle-même. Nous devons donc faire notre possible pour être dignes d'exercer le droit de prendre cette décision et pour la prendre d'une manière aussi calme et réfléchie que possible.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je ne suis pas pour la peine capitale, et je m'oppose donc à cette résolution.

[Français]

Je vais expliquer à la Chambre pourquoi je ne crois pas à la peine capitale, mais je voudrais auparavant exprimer la consternation de mon parti touchant la façon dont le gouvernement a saisi la Chambre de cette question et la manière dont il entend en mener l'étude.

[Traduction]

Je ne crois pas à la peine capitale. Je vais profiter de l'occasion qui m'est donnée ce matin pour expliquer ma position à la Chambre, à mes électeurs et aux Canadiens. Permettez-moi cependant tout d'abord de dire à quel point mon parti déplore la façon dont cette résolution a été présentée, la manière dont le gouvernement traite et manipule l'opinion publique canadienne, et la profonde scission qu'il risque à mon avis de provoquer chez nos concitoyens.

Lors de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis à la nation d'organiser un vote libre sur la peine capitale. Nous pensons que cela se traduirait par une procédure claire et sans équivoque, et qu'il laisserait la Chambre voter sur cette question avec toutes les conséquences que cela entraînerait.